

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.net

Point 2(b) de l'ordre du jour

CX/FFV 11/16/3

Avril 2011

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS

16^{ème} session

Mexico (Mexique), 2 – 6 mai 2011

QUESTIONS RELATIVES À LA NORMALISATION DES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS DÉCOULANT D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Le présent document est divisé en deux parties: la première renvoie aux activités de la CEE/ONU en matière de normalisation des fruits et légumes frais et la deuxième aux activités du Régime de l'OCDE pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes.

PARTIE I: COMMISSION ÉCONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'EUROPE (CEE-ONU)**Activités du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles de la CEE-ONU depuis la dernière réunion du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais****Travaux sur les normes**

1. À sa soixante-deuxième session, tenue du 4 au 5 novembre 2010, l'équipe de travail de la CEE/ONU sur les Normes de qualité des produits agricoles:

- a adopté la présentation uniforme version 2010 des normes UNECE sur les fruits et légumes frais. Elle a révisé les définitions d'"emballages" et "emballages de vente", et les a transmises au Régime de l'OCDE pour leur inclusion aux directives de l'OECD sur les vérifications de conformité;
- a adopté les textes corrigés, y compris les modifications mineures, des normes sur artichaux (FFV-03), asperges (FFV-04), aubergines (FFV-05), haricots (FFV-06), choux de Bruxelles (FFV-08), choux-cabus (FFV – 09), carottes (FFV-10), choux-fleurs (FFV-11), céleri à côtes (FFV-12), cerises (FFV-13), agrumes (FFV-14), concombres (FFV-15), fenouil (FFV-16), figues fraîches (FFV -17), ail (FFV-18), raisins de table (FFV-19), poireaux (FFV-21), laitues et endives (FFV-22), melons (FFV-23), champignons cultivés (FFV-24), oignons (FFV-25), pois (FFV-27), prunes (FFV-29), fraises (FFV-35), , tomates (FFV-36), pastèques (FFV-37), endives (FFV-38), châtaignes douces comestibles (FFV-39), rhubarbe (FFV-40), courgettes (FFV-41), Chou chinois (FFV-44), mangues (FFV-45), kiwis (FFV-46), corossol (FFV-47), brocoli (FFV-48), poires (FFV-51), truffes (FFV-53) and cèpes (FFV-54);
- a approuvé l'alignement des normes suivantes avec la présentation uniforme version 2010: pour les abricos (FFV-02, version 2009), pêches et nectarines (FFV-26, version 2009), poivrons (FFV-28, version 2009), avocats (FFV-42, version 2009), pommes (FFV-51, version 2009), pommes de terre (FFV-52, version 2009) et chanterelles (FFV-55, version 2009);
- a adopté de nouvelles normes pour les échalottes (FFV-56), mûres (FFV-57), légumes feuillus (FFV-58), racines et tubercules alimentaires (FFV-59) and withdrew the standards for myrtilles et bleuets (FFV-07), framboises (FFV-32), raifort (FFV-20), scorzonères (FFV-33), radis (FFV-43) et épinards (FFV-34), qui avaient passé à faire partie des nouvelles "norme de groupe".

2. Les textes des normes ainsi que les documents contenant les révisions effectuées par les délégations peuvent être consultés au portail internet: www.unece.org/trade/agr/welcome.htm

Brochures explicatives

3. L'équipe de travail a publié en anglais, français et russe sa première brochure explicative pour la Norme sur les poivrons et commencé à élaborer la brochure de la CEE/ONU pour les ananas, tout en révisant la norme correspondante.

4. L'équipe de travail a adopté les directives pour le Mémoire de compréhension entre la CEE/ONU et le Régime de l'OCDE, et transmis à l'OCDE le texte indiquant son opinion quant aux manières recommandées pour la CEE/ONU et l'OCDE de travailler conjointement sur les matériaux explicatifs. Il a constitué une équipe de travail composé par la France, l'Allemagne, Israël, les États-Unis, le Royaume Uni et la Commission européenne, pour explorer plus à fond les problèmes à considérer dans le Mémoire de compréhension, au cas où le Régime de l'OCDE décidait de tenir un Mémoire de compréhension avec la CEE/ONU. Le Comité exécutif (EXCOM) de la CEE/ONU prête grande importance aux travaux de la CEE/ONU sur les brochures explicatives ainsi qu'à la nécessité de coordonner ces travaux avec le Régime de l'OCDE.

Promotion de normes et de renforcement de capacités (capacity-building)

5. En avril 2010, la CEE/ONU a tenu des ateliers régionaux au Cap (Afrique du Sud) pour les pays africains, en octobre 2010, à Anapa (Fédération de Russie) pour les États indépendants du Commonwealth (CIS), et en février 2011 à Santiago de Chile pour les pays d'Amérique latine. Les activités de formation et de renforcement de capacités de la CEE/ONU continuent d'être en très forte demande. En 2011, la CEE/ONU tiendra des ateliers régionaux au Tadjikistan (août), Ghana (septembre), Moldavie (octobre), Croatie (octobre) et Thaïlande (novembre). Rapports, recommandation et matériaux de formation de ces ateliers peuvent être consultés sur le portail internet: www.unece.org/trade/agr/welcome.htm, sous : "Promotion/Capacity-building".

Autres activités et décisions

6. L'équipe de travail

- a résolu de retenir: "UNECE" dans le titre des normes UNECE, et de retirer: "Commission économique des Nations Unies pour l'Europe" au haut de la page couverture des normes. Cette décision a été prise suite aux recommandations offertes par le haut conseiller légal du bureau de l'ONU à Genève;
- a demandé aux sections spécialiser de lancer les travaux de révision du Protocole de Genève et de faire état de l'avancement de ces travaux lors de la session de 2011.

7. La cinquante-neuvième session de la Section FFV spécialisée pour la normalisation des fruits et légumes frais aura lieu du 23 au 27 mai 2011. Les délégations examineront, entre autres, le projet de glossaire de termes utilisés par la CEE/ONU et les normes Codex.

PARTIE II: ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (OCDE)**Activités du Régime de l' OCDE pour l'application de normes internationales pour les fruits et légumes depuis la dernière réunion du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais**

Le régime de l'OCDE sur les fruits et légumes souhaite renforcer et accroître sa coopération avec le Comité du Codex sur les fruits et légumes frais. Les membres du régime recherchent un effort conjoint de collaboration et de coopération pour la mise au point de projets conjoints dans les domaines suivants:

- Le développement d'une brochure sur les bananes, en collaboration avec le Comité du Codex sur les fruits et légumes frais.
- Le développement d'une brochure de l'OCDE sur la grenade, en parallèle avec le développement de la norme correspondante par le Comité du Codex sur les fruits et légumes frais.

Le régime de l'OCDE sur les fruits et légumes souhaite également collaborer avec le Comité du Codex et la FAO au développement d'outils d'apprentissage à distance sur l'inspection de la qualité, et sur des activités de renforcement des compétences (capacity building).

Introduction

Le régime de l'OCDE pour l'application de normes internationales pour les fruits et les légumes a été mis sur pied en 1962 par le Conseil de l'OCDE. L'objectif du régime est de faciliter le commerce international de fruits et de légumes moyennant l'application et l'interprétation coordonnées de normes internationales de marketing. Il fait connaître à ses membres les meilleures pratiques dans le domaine de l'inspection de fruits et légumes. Le régime est reconnu pour l'excellence de ses procédures d'inspection et pour ses brochures explicatives reconnues dans un grand nombre de pays. Il organise également des révisions et des cours de formation de commanditaires, ainsi que des ateliers de travail et des activités en renforcement des compétences.

Le régime est ouvert aux pays membres de l'OCDE, de l'ONU ou de l'OMT disposés à suivre ses règlements. 25 pays participent présentement au régime. Le secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius de la FAO/OMS participe régulièrement à la réunion plénière du Régime de l'OCDE sur les fruits et légumes et le secrétariat de l'OCDE prend part active aux réunions du Codex et de la FAO.

Activités**Normes**

Les normes de l'OCDE sont adoptées à partir d'autres organismes de normalisation tels que la CEE/ONU et la Commission du Codex Alimentarius de la FAO/OMS.

En 2010, le Régime a ratifié la Norme Codex pour les bananes sans les Sections 7 et 8 concernant les contaminants et l'hygiène. Le Régime recherche une coopération avec le Comité FFV du Codex pour l'élaboration d'une brochure de l'OCDE sur les bananes.

Règlements d'inspection et de certification

Le Régime de l'OCDE sur les fruits et les légumes possède des règlements d'inspection pour la mise en oeuvre de vérifications de conformité et d'un système de certification. Ces règlements ont pour objet de vérifier que la qualité et la classification des produits importés sont conformes aux normes de l'OCDE. Ces règlements sont uniques au monde et constituent la base de nombreux systèmes internationaux d'inspection de fruits et légumes.

En 2010, le Régime a adopté les méthodes d'échantillonnage révisées de l'OCDE.

La révision complète des règles de fonctionnement de l'OCDE pour les vérifications de conformité de produits exportés sous le régime (méthodes d'inspection) devra être conclue en 2011.

Peer reviews (Évaluations par les pairs)

La *peer review* est l'examen et l'évaluation systématique de la performance des systèmes nationaux d'inspection de la qualité des fruits et des légumes par des experts provenant d'autres pays, sous l'égide de l'OCDE. La *peer review* a pour objet de contribuer à améliorer l'élaboration de politiques, à l'adoption des meilleures pratiques et à l'observation des normes et principes internationaux.

Depuis la dernière session de CCFFV, le Régime a mis en oeuvre une *peer review* des systèmes marocain (2009) et turc (2010) d'inspection de la qualité des fruits et des légumes.

En 2011, la Hollande s'est soumise volontairement à un *peer review* de l'OCDE de son système national d'inspection de la qualité des fruits et des légumes..

La rencontre des directeurs des services nationaux d'inspection, sous les auspices de l'OCDE, a pour objet de faciliter les discussions entre les services d'inspection sur les problèmes, développements et défis dans le secteur des fruits et des légumes et les systèmes d'inspection de la qualité. Elle offre une mise à jour des derniers développements en matière de techniques et outils d'inspection. La rencontre est ouverte à tous les membres du Régime, et tout autre pays ou organisation invité par le secrétariat de l'OCDE et/ou le pays hôte.

La quinzième rencontre des directeurs des services nationaux d'inspection de l'OCDE a eu lieu à Budapest, Hongrie, du 8 au 10 mars 2011. Les conversations se sont centrées sur la nouvelle situation de marché et sur les défis dans le commerce international des fruits et légumes suite à la dernière réforme du système d'inspection de la qualité aux EUA. Il a été aussi question de la faisabilité d'un système intégral d'inspection de la qualité. Les procédures de la rencontre seront publiées en 2011.

Publications

Brochures explicatives

Les brochures explicatives de l'OCDE contiennent des notes explicatives et des illustrations pour faciliter l'interprétation des normes. Elles constituent un outil de grande valeur pour les autorités d'inspection, les organismes professionnels et les commerçants intéressés au commerce international des fruits et des légumes. Les publications les plus récentes comprennent également une clé USB avec la version électronique des brochures. Les brochures explicatives de l'OCDE sont couramment disponibles sous la forme de 22 produits imprimés ou versions électronique.

Depuis la dernière session du CCFFV, le Régime a publié des brochures explicatives de l'OCDE sur poires, pommes de terre, pommes, abricots, pêches & nectarines et agrumes. Des brochures explicatives de l'OCDE sur noisettes, asperges (mise à jour) et mangues (version électronique mise à jour) seront publiées en 2011.

Le Régime travaille présentement sur les projets de brochures de l'OECD sur oignons, ail, melons et pastèques.

Les membres du Régime recherchent une coopération au développement d'une brochure de l'OCDE sur la grenade, en parallèle au développement de la norme par le CCFFV.

Directives

Les directives de l'OCDE fournissent aux services d'inspection ainsi qu'au secteur privé en ce qui concerne la mise en œuvre d'un système d'inspection de la qualité, des outils tels que des méthodes d'inspection de la qualité interne, de notification de non-conformité, etcétera.

Le Régime a publié en 2010 les directives de l'OCDE sur la formation de professionnels en inspection de la qualité.

Le Régime de l'OCDE travaille actuellement à l'élaboration des directives de l'OCDE pour l'inspection de la qualité. Il s'agira d'une publication illustrée avec des notes explicatives sur les règlements de l'inspection.

Cours et ateliers internationaux de formation

Le Régime organise des cours et ateliers internationaux de formation sur demande et en fonction du financement disponible. Ces cours de formation sont centrés sur l'interprétation de normes internationales par le biais des outils explicatifs de l'OCDE, la présentation d'autorités d'inspection et les derniers développements et défis en matière d'inspection de la qualité. Le secrétariat de l'OCDE étudie la possibilité de mettre en place des ateliers et activités de renforcement de compétences dans des pays en voie de développement.

Outils d'apprentissage à distance

Le Régime considère la possibilité de développer des outils d'apprentissage à distance en matière d'inspection de la qualité. Ce projet a pour but d'offrir conseils, assistance et instruments de formation en matière de normes, directives et méthodologies. L'OCDE et le secrétariat de la FAO étudient la possibilité d'élaborer conjointement un outil d'apprentissage électronique d'inspection de la qualité, se fondant sur les directives de l'OCDE dans la matière.

Renseignements concernant le Régime de l'OCDE sur les fruits et les légumes

Toute l'information pertinente au Régime de l'OCDE sur les fruits et les légumes peut être consulté sur le portail internet: (www.oecd.org/tad/fv). Tous les règlements, directives, brochures explicatives et information concernant futures rencontres et cours de formation y sont téléchargés.